

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 41 (1968)

Heft: 11

Artikel: Construction préfabriquée et sécurité du travail

Autor: Patanè, G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Construction préfabriquée et sécurité du travail

Le 4^e Salon international de l'industrialisation du bâtiment s'est tenu à Bologne, en Italie, dans le quartier permanent des foires, du 5 au 13 octobre 1968. A cette occasion, nombre d'architectes, d'urbanistes, d'ingénieurs civils, de constructeurs d'éléments préfabriqués, d'entrepreneurs et d'administrateurs se sont rendus dans la cité de l'Asinella et de la Garisenda pour prendre connaissance des nouveaux produits du secteur exposés au salon et pour se mettre en contact avec les divers fabricants et inventeurs de produits nouveaux : des rencontres d'affaires se sont tenues en effet au cours de ce 4^e Salon. Du 9 au 11 octobre, s'est tenu un colloque international sur la sécurité du travail dans la construction préfabriquée, avec la collaboration du Bureau international du travail ; le thème en était les avantages de la construction préfabriquée pour la sécurité des travailleurs du bâtiment. Cette réunion, organisée par l'Association italienne de prévention des accidents (ENPI), a débattu les quatre sujets suivants :

1. les problèmes généraux de sécurité du travail dans le montage d'éléments préfabriqués de bâtiment et d'ouvrages de génie civil ;

2. la sécurité du travail dans la construction de bâtiments à cadres métalliques porteurs ;
3. la sécurité du travail dans la construction de bâtiments en panneaux porteurs ;
4. la sécurité du travail dans le montage d'éléments d'ouvrages de génie civil préfabriqués.

Un rapport a été également présenté par un délégué de l'Association internationale de la sécurité sociale, qui apportait son concours à l'organisation du colloque.

Parmi les principales personnalités qui ont participé aux discussions, citons M. Franco Simoncini, directeur des recherches à l'Union italienne des travailleurs (Rome) ; M. Patrick B. Whitehouse, directeur de B. Whitehouse and Sons LTD (Birmingham) ; M. Michel Corne, directeur à l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (Paris) et M. Ivan A. Kolesnikov, chef du Département de la protection du travail au Conseil central de la Confédération des syndicats de l'URSS (Moscou).
G. Patanè

61

s'interrogeaient ainsi et demandaient qu'on leur fixât nettement leurs responsabilités et un cadre, ce fut M. Capitani lui-même qui, avec quelle fureur, leur cria qu'ils ignoraient tout à tout, que le gouvernement avait choisi et que tout était dit à ce propos...

En reprenant les déclarations qu'il vient de faire plus récemment, il ne paraît pas qu'elles concordent avec celles faites autrefois. Et pourtant les compositions architecturales « basées sur des programmes improvisés », qu'il réfute aujourd'hui, avaient bien la marque d'une approbation officielle du moins tacite... bien encore !

Par ailleurs, une conférence de presse donnée au Centre d'information et de documentation de la ville de Paris, par les associations de participation à l'aménagement et à la vie de la cité, a permis de faire le point au sujet de l'avenir du quartier des Halles. Un important rapport rédigé par le Comité parisien de recherche et d'action sociale a été présenté. On y trouve :

1. Un examen critique des études faites jusqu'en mars 1968. Celles-ci sont maintenant, depuis le mois d'août, à la disposition du public au Centre d'information.
2. Des propositions pour l'aménagement du quartier des Halles élaborées avec l'Union des chameaux (Association de participation à l'aménagement du quartier des Halles). Elles s'appuient sur le schéma directeur de Paris

voté en mars 1968 et sur la connaissance des réactions de la population du secteur des Halles.

En particulier, le rapport constate que le transfert des Halles ne va pas créer un vide aussi important qu'on veut bien le dire, car le quartier est le siège de bien d'autres activités artisanales et commerciales. En fait, neuf habitants sur dix n'ont pas de raison de partir. Mieux, 18 000 habitants sur 20 000 souhaitent rester dans leur quartier et y maintenir une certaine animation qui lui est propre.

Après lecture de ce rapport, les représentants des associations ont conclu : si le Conseil de Paris tient compte de ce texte lors de sa prochaine session extraordinaire consacrée aux Halles, le 14 octobre, il lui faudra :

- Voter dès octobre les résolutions permettant de mettre en œuvre l'aménagement du quartier. Sinon le pourrissement de la situation compromettra très vite le succès de cette opération.
 - S'appuyer sur les habitants, par l'intermédiaire des associations qui expriment leurs points de vue, pour qu'ils participent aux études et à la place de réalisation.
 - Faire faire par l'administration les études techniques et financières permettant de passer au programme de réalisation.
- « Journée du Bâtiment »



Les parois en briques silico-calcaires vous protègent du bruit

SA **HUNZIKER** + CIE

Fabriques de briques silico-calcaires
à Brougg,
Olten et Pfäffikon SZ